

Paris, le 5 mars 2013

## Décision de justice favorable pour Vivendi aux Etats-Unis

Vivendi annonce qu'une Cour fédérale de New York a suivi ses conclusions et a rejeté l'ensemble des allégations de fraude boursière formulées par GAMCO Investors, Inc. et ses filiales.

GAMCO prétendait que Vivendi avait dissimulé un prétendu risque de liquidité en 2001 et 2002. En 2010, dans une class action initiée par des actionnaires, un jury avait statué à l'encontre de Vivendi sur des faits similaires. La Cour a rejeté en bloc les allégations de GAMCO, dans une décision rendue le 1<sup>er</sup> mars, au motif que la décision de GAMCO d'acheter des titres Vivendi n'avait pas été fondée sur l'intégrité du prix du marché et que GAMCO aurait procédé à de tels achats même en ayant connaissance d'un prétendu risque de liquidité.

Dans le cadre de la procédure en cours d'examen des demandes d'indemnisation dans la class action, Vivendi pourrait être amené, s'il y a lieu, à opposer des arguments similaires aux prétentions des actionnaires individuels.

### **Avertissement important**

*Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats des opérations, aux métiers, à la stratégie et aux projets de Vivendi. Même si Vivendi estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de la société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors de notre contrôle, et notamment les risques décrits dans les documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, également disponibles en langue anglaise sur notre site ([www.vivendi.com](http://www.vivendi.com)). Les investisseurs et les détenteurs de valeurs mobilières peuvent obtenir gratuitement copie des documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) ou directement auprès de Vivendi. Le présent communiqué de presse contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion. ADR non sponsorisés. Vivendi ne sponsorise pas de programme d'American Depositary Receipt (ADR) concernant ses actions. Tout programme d'ADR existant actuellement est « non sponsorisé » et n'a aucun lien, de quelque nature que ce soit, avec Vivendi. Vivendi décline toute responsabilité concernant un tel programme.*


### **A propos de Vivendi**

*Vivendi est au cœur des univers des contenus, des plates-formes et des réseaux. Vivendi réunit le numéro un mondial des jeux vidéo (Activision Blizzard), le numéro un mondial de la musique (Universal Music Group), le numéro un français des télécoms alternatifs (SFR), le numéro un marocain des télécoms (Maroc Telecom), le numéro un des opérateurs haut débit alternatifs au Brésil (GVT) et le numéro un français de la télévision payante (Groupe Canal+). En 2012, Vivendi a réalisé un chiffre d'affaires de 29 milliards d'euros et un résultat net ajusté de 2,55 milliards d'euros. Le groupe compte plus de 58 000 collaborateurs.*

[www.vivendi.com](http://www.vivendi.com)

### **Contacts médias**

Jean-Louis Erneux  
+33 (0) 1 71 71 15 84  
Solange Maulini  
+33 (0) 1 71 71 11 73

 [@Vivendi\\_News](https://twitter.com/Vivendi_News)